

D.E.S.S. en art-thérapie - 3534

RESPONSABLES :

Diane Ranger
819 762-0971
Diane.Ranger@uqat.ca

Lise Pelletier
819 762-0971
Lise.Pelletier@uqat.ca

SCOLARITÉ :

30 crédits, Deuxième cycle

OBJECTIFS :

Le programme s'adresse à des praticiens en exercice et leur permet de continuer à développer des habiletés professionnelles par le biais d'apprentissages expérimentiels de notions théoriques autant dans les cours que dans les stages pratiques. Toutes les activités pédagogiques sont ainsi fondées sur une pédagogie expérientielle et le programme accorde une part importante aux stages. Il prévoit la possibilité pour les étudiants de se spécialiser dans des domaines particuliers de l'intervention en art-thérapie.

Le programme vise à maîtriser l'apprentissage de la psychothérapie par les arts plastiques (dessin, peinture, collage, modelage). Il constitue une spécialisation dont l'objectif général est de développer la capacité d'intervenir en psychothérapie par l'art avec des individus et des groupes. Il propose d'approfondir des approches théoriques spécialisées en psychothérapie par l'art, de perfectionner des habiletés et techniques spécifiques à l'art-thérapie, et d'acquérir et de développer des compétences inhérentes à l'usage thérapeutique de l'expression créatrice.

Les étudiants trouveront dans ce programme un ressourcement à la fois personnel et professionnel. Ils pourront aussi accumuler des crédits pertinents à une obtention éventuelle des titres professionnels d'art-thérapeute auprès de l'Association des art-thérapeutes du Québec et de psychothérapeute auprès de l'Office des professions.

Il est à noter que ce programme peut être offert à Gatineau, Rouyn-Noranda et Sherbrooke.

CONDITIONS D'ADMISSION :

Base études universitaires

Être titulaire d'un baccalauréat ou d'une maîtrise dans le domaine de l'intervention psychosociale, biopsychosociale ou psychopédagogique ou dans un domaine approprié de la santé mentale et des relations humaines ou dans le domaine des arts plastiques.

CONDITIONS PARTICULIÈRES :

- Avoir réussi les cours ATH2001, ATH2002 et ATH2012 de l'UQAT;

- Avoir complété 30 crédits universitaires en psychologie ou l'équivalent;

Pour les crédits en psychologie : sur étude de dossier, 15 crédits peuvent être reconnus en équivalence pour des contenus similaires ou pour une formation reconnue en psychothérapie ou relation d'aide.

Parmi les 30 crédits exigés en psychologie, les cours suivants sont obligatoires :
3 crédits en psychopathologie;
6 crédits en développement de la personne dont, 3 crédits en psychologie de l'enfant;
3 crédits en relation d'aide;
3 crédits en psychologie des groupes;
6 crédits sur les modèles d'intervention incluant le modèle cognitivo-comportemental et le modèle systémique.

- Avoir complété 30 crédits universitaires en arts plastiques ou l'équivalent;

Pour les crédits en arts plastiques, un portfolio présentant 15 à 20 œuvres démontrant une compétence dans l'utilisation de plusieurs médias utilisés en art-thérapie peut remplacer 12 des 30 crédits universitaires.

Parmi les 30 crédits exigés en arts plastiques, les cours suivants sont obligatoires :
3 crédits en histoire de l'art;
15 crédits de cours-studios incluant langage bidimensionnel et tridimensionnel (dessin, peinture, sculpture.).

- Avoir obtenu dans ses études universitaires antérieures une moyenne cumulative d'au moins 3.2/4.3 ou 3.0/4.0 selon le système de notation de l'établissement fréquenté.

EXIGENCES D'ADMISSION :

- Fournir une lettre de 300 mots exposant ses réalisations et les motifs de sa candidature;
- Fournir un curriculum vitae ainsi que trois lettres de référence démontrant son potentiel à intervenir en relation d'aide.

Étant donné la nature particulière de la formation, un contingentement est nécessaire; aussi le nombre d'étudiants admis à une cohorte est limité à 20. Les candidats admis en surplus seront mis sur une liste d'attente.

PLAN DE FORMATION :

| | |
|---------|---|
| ATH2003 | L'approche gestaltiste en art-thérapie (3 cr.) |
| ATH2004 | L'approche jungienne en art-thérapie (3 cr.) |
| ATH2006 | Outils d'évaluation psychodiagnostique en art-thérapie (3 cr.) (ATH2003 et ATH2004) |
| ATH2007 | L'approche par le processus en art-thérapie (1 cr.) (ATH2003 et ATH2004) |
| ATH2009 | Normes d'éthique en art-thérapie (1 cr.) |
| ATH2010 | Standards de pratique et questions légales en art-thérapie (1 cr.) |
| ATH2011 | Psychodiagnostic et psychopathologie en art-thérapie (3 cr.) (ATH2003 et ATH2004) |
| ATH3001 | Stage I : practicum d'art-thérapie auprès des individus (3 cr.) (ATH3000) |
| ATH3002 | Stage II : practicum d'art-thérapie auprès des groupes (3 cr.) |
| ATH3003 | Stage III : stage spécialisé en art-thérapie (6 cr.) 3 crédits optionnels |

Cours optionnels

L'étudiant choisit trois crédits parmi les suivants :

| | |
|---------|--|
| ATH2005 | L'art-thérapie auprès des enfants et des adolescents (3 cr.) |
| ATH2008 | L'art-thérapie spécialisée auprès des groupes (3 cr.) (ATH2003 et ATH2004) |
| ATH2013 | L'art-thérapie et l'intervention sociale (3 cr.) |
| ATH2014 | L'art-thérapie auprès des personnes âgées (3 cr.) |

RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES :

Pour s'inscrire au stage I et au stage II, il faut avoir complété tous les autres cours du DESS en art-thérapie, à l'exception du cours ATH2010 qui est concomitant au stage I. Pour sa part, le stage III est complété à la toute fin du programme.